

Commune de **SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

3 juin 2025

Date d'Affichage

17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absentes excusées et représentées : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à M. Serge ANFRAY, Mme Pauline BOSCHER qui donne pouvoir à Mme Laëtitia DUBOSCQ

Monsieur Yohann GARREAU remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°06/02 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS SAINT-LÔ AGGLO

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juin 2025 approuvant le règlement du contrat Agglo-communes, la maquette financière, et autorisant Madame le maire à signer le contrat,

Considérant que

L'accompagnement de Saint-Lô Agglo dans le cadre du contrat Agglo-communes de **SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE** s'élève à 50 350 €.

Trois des opérations inscrites au contrat vont faire l'objet d'une demande de fonds de concours :

- **Construction d'un pumtrack et aménagement mobiliers urbains**
- **Remplacement de la toiture de l'église avec menuiserie et maçonnerie pour protéger l'édifice**

des intempéries

- **Réalisation d'un terrain de pétanque et aménagement mobiliers urbains**

Plan de financement

Construction d'un pumtrack et aménagement mobiliers urbains

Postes de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT	Taux %
Piste	71 482.50 €	Etat : DETR	13 106 €	15.81 %
Tables pique-nique PMR	953.50 €	Fonds Européen - LEADER	39 810 €	48.01 %
Banc	659.75 €	Saint-Lô Agglo : contrat Agglo-communes	13 419 €	16.18 %
Abri	2 902 €	Reste à charge (min. 20%)	16 584 €	20.00 %
Poubelle	310.25 €			

Jeux	6 611.00 €			
TOTAL	82 919.00 €	TOTAL	82 919.00 €	100%

Accusé de réception en préfecture
050-215004557-20250610-DE20250602-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Remplacement de la toiture de l'église avec menuiserie et maçonnerie pour protéger l'édifice des intempéries

Postes de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT	Taux %
Travaux toiture	80 696 €	Etat : DETR	26 328 €	30 %
Travaux menuiserie	2 747 €	Département : FIR		
Travaux maçonnerie	4 320 €	Saint-Lô Agglo : contrat Agglo- communes	30 717 €	35 %
		Reste à charge (min. 20%)	30 718 €	35 %
TOTAL	87 763 €	TOTAL	87 763 €	100%

Réalisation d'un terrain de pétanque et aménagement mobiliers urbains

Postes de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT	Taux %
Réalisation terrain de pétanque	6 287.80 €	Etat : DETR		
Table pique-nique	724.75 €	Département : FIR		
Abri	2 902.00 €	Saint-Lô Agglo : contrat Agglo- communes	6 214 €	40.00 %
2 poubelles tri-sélectif	620.50 €	Reste à charge (min. 20%)	9 323.05 €	60.00 %
Jeux	5 002.00 €			
TOTAL	15 537.05 €	TOTAL	15 537.05 €	100%

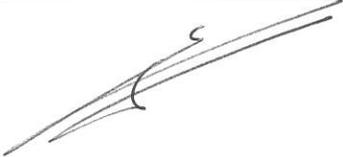
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les projets et les plans de financement des opérations suivantes :
 - Construction d'un pumptrack et aménagement mobiliers urbains
 - Remplacement de la toiture de l'église avec menuiserie et maçonnerie pour protéger l'édifice des intempéries
 - Réalisation d'un terrain de pétanque et aménagement mobiliers urbains
- Autorise Madame le maire à solliciter les fonds de concours auprès de Saint-Lô Agglo pour ces opérations
- Autorise Madame le maire à solliciter une aide au titre du FEADER/LEADER pour le projet de construction d'un pumptrack et les aménagements du site avec du mobilier urbain
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires

Accusé de réception en préfecture
050-215004557-20250610-DE20250602-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits

Pour extrait conforme

<p>Le secrétaire de séance Yohann GARREAU</p>	<p>Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT</p>
	 

Accusé de réception en préfecture
050-215004557-20250610-DE20250602-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025